

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 5

Register: Liste des tirages à part du bulletin de l'ADIJ

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

participé à l'élaboration de ces projets qu'en sa qualité d'actionnaire. Tout le problème se situe par conséquent dans la perspective fixée par le message du Conseil fédéral concernant la loi fédérale sur les chemins de fer, du 20 décembre 1957, qui réserve le rachat de lignes ferroviaires à la décision des CFF et du Conseil fédéral. Les cantons, dans la mesure où ils sont porteurs d'actions, n'ont qu'un droit de regard. Le canton de Berne a fait valoir ce droit lors de la décision du Grand Conseil de février 1966, et il estime inutile de prendre d'autres dispositions.

Question. — D'autres questions peuvent apparaître du fait que le montant déboursé par la Confédération lors de la reprise ne sera pas nécessairement identique à celui qu'elle recevra des CFF, en vertu de la loi sur les Chemins de fer fédéraux. Ces questions se poseront sans doute aussi pour les Chemins de fer rhétiques. Ne faut-il pas s'attendre à ce qu'elles aient une incidence sur les tarifs ?

Réponse. — Les contrats de reprise prévoient l'application aux quatre chemins de fer du groupe BLS, des tarifs des Chemins de fer fédéraux. Les Chemins de fer rhétiques seront-ils soumis aux mêmes conditions? Cela devra ressortir de la convention de cession entre la Confédération et l'administration de cette ligne. Ce sont surtout le Jura et l'Oberland qui retireront des avantages de l'adaptation tarifaire du groupe BLS. La reprise du groupe BLS met ces deux parties du canton à pied d'égalité économique avec des régions qui, jusqu'à présent, étaient desservies uniquement par les Chemins de fer fédéraux. Le canton considère l'application de tarifs uniformes, dans l'ensemble du pays, comme équitable.

Liste des tirages à part du bulletin de l'ADIJ

Ces tirages à part du bulletin de l'ADIJ sont disponibles au secrétariat :

		No	Année
—	Les écoles publiques professionnelles et secondaires du Jura bernois	6	1935
Ernest Loeffel	Les remaniements parcellaires . . .	5	1936
M. Pulver	La colonisation intérieure	6	1937
Alfred Weber	La maison volante	3	1938
D ^r Henri Mouttet	La situation des communes obérées du Jura bernois	2	1940
E. Pulver	Améliorations foncières dans le Jura bernois	10	1943
Frédéric Reusser	Le service médico-pédagogique dans le Jura bernois	7-8	1944
D ^r Gafner et D ^r Guggisberg	La création d'occasions de travail dans les communes	9	1944

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL A LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
COURCHAVON	HOTEL DES TROIS POISSONS Relais gastronomique	(M ^{me} Lehmann) (066) 6 14 78
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 7 94 55
PORRENTRUUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
PORRENTRUUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - Lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 6 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés (constr. 1968) 40 chambres avec eau courante, douche, bains, radio et télévision	(Hugo Marini) (039) 4 56 20
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 4 15 46
SAINT- URSANNE	HOTEL DU BŒUF	(V. Waser) et (F. Jacot) (066) 5 31 49
SAINT- URSANNE	HOTEL DE LA COURONNE (Chez Raoul) Relais gastronomique du Doubs	(Raoul aMarca) (066) 5 31 67
UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX	(M. Juillerat-Humair) (066) 3 77 77

1460

Loterie SEVA

1 x 200'000

1 x 20'000

1 x 10'000

Tirage 3 juillet

		No	Année
Lucien Lièvre	Alimentation en eau de la Haute-Ajoie	1-2	1945
C. Février	L'horloge de la Porte Saint-Pierre à Saint-Ursanne	6	1946
Lucien Lièvre	Les réserves minérales de l'Ajoie	7-8	1946
D ^r F. Koby	Les pierres précieuses de Chercenay	7	1947
C. Février	La pendule neuchâteloise de la bourgeoisie de Porrentruy	7	1947
A. Bodmer	L'aspect économique et social de l'aménagement régional	11	1948
Marius Fallet	Le vieux Saint-Imier économique	7	1949
		12	1949
		2	1959
Emile Froté	Le régime douanier dans l'ancien Etat de Berne	10	1949
Alfred Ribeaud	Sources documentaires de Colmar	5	1950
Marcel Bindit	Après une enquête sur les aspirations et les soucis du monde ouvrier	10	1950
Emile Froté	Un conflit entre la commune bourgeoise et la commune municipale à propos de l'Hôpital de Porrentruy	5	1953
Emile Froté	Quelques notes sur l'ancien collège de Porrentruy	11	1953
J.-J. Bolli	L'augmentation des droits de douane américains sur les montres et mouvements	9	1954
Prof. A. Kurth	Problèmes actuels de l'économie forestière	5	1955
—	Rapport sur le projet d'établissement d'une place d'armes en Ajoie	11	1956
Paul Calame	Les origines et les métamorphoses de l'usine d'électricité de Bellefontaine	11	1958
Albert Laissue	La Convention collective de travail, son extension et ses effets pratiques	1	1959
D ^r Henri Mouttet	Le Doubs, rivière franco-suisse	5	1959
J. Vallat	Le maintien de l'exploitation agricole suisse face à l'essor industriel	11	1959
Paul Calame	L'alimentation en eau de Porrentruy et de son château	11	1960
D ^r W. Lehmann	L'aide tutélaire à la jeunesse	12	1960
D ^r Rob. Christe	Rapport préliminaire sur les besoins de la population du Jura du point de vue de la psychiatrie d'enfants	12	1960
		1	1961
D ^r Ch. Krähenbühl	La flore des rives du Doubs de Biaufond à Ocourt face aux barrages projetés	5	1961

		No	Année
ADIJ	Les Châteaux du Jura	12	1961
ADIJ	Les bourses d'apprentissage	2	1964
Dr Ch. Krähenbühl	Les richesses naturelles du Jura bernois	7	1964
R. Schindelholz	Enquête d'opinions auprès des apprentis	6	1965
R. Schindelholz	Quelques industries jurassiennes vues à la loupe (Camille Bloch S.A.)	11	1965
Marcel Guélat	La représentation suisse à l'étranger	5	1966
Virgile Moine	Le Jura bernois, discours prononcé lors de l'ouverture de l'exposition à la Schulwarte	1	1967
		8	1966
Virgile Moine	Impressions USA 1966	1	1967
Virgile Moine	Impressions USA - Canada 1967	12	1967
Marcel Faivre	Quelques remarques en vrac sur l'aménagement du territoire	9	1967
R. Schindelholz	La jeunesse jurassienne face aux problèmes de l'intégration euro- péenne	5	1968
Hubert Boillat	Bibliographie jurassienne	4	1969

Déplacement de la charge fiscale. — Selon les données contenues dans le message du Conseil fédéral concernant le compte d'Etat de la Confédération pour 1968, la part des impôts fédéraux directs dans les recettes fiscales totales de la Confédération a passé de moins de 20 % en moyenne des années 1960/1961 à plus de 26 % en 1968. Le message indique que les raisons de ce déplacement de la charge fiscale sont la croissance beaucoup plus forte du produit de l'impôt progressif de défense nationale par rapport à celui de l'impôt proportionnel sur le chiffre d'affaires ainsi que le manque à gagner douanier résultant de l'intégration, qui a exercé une influence très défavorable sur l'évolution des recettes. Le Conseil fédéral constate que le manque à gagner douanier s'élève dans l'ensemble pour les trois dernières années à plus d'un demi-milliard de francs.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : Hubert Boillat, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20